

ifce



Obligations sanitaires lors de rassemblements d'équidés

M. Delerue
Direction du Développement et de la Recherche
Septembre 2016

Des rassemblements variés

- Manifestation à **durée limitée**, ouverte ou non au public, regroupant en un même lieu des équidés de **provenances différentes** au sein d'installations fixes ou non, et pour laquelle un **organisateur** est clairement identifié
- Manifestations sportives : concours FFE, randonnées équestres, JEM, courses, concours d'élevage...



- Manifestations culturelles : fêtes du cheval, salons du cheval...
- Ventes : à l'amiable, aux enchères, foires aux bestiaux...
- Sociétés mères /Fédération/Associations diverses



Un risque sanitaire pour la filière équine

- . Rassemblements de plus en plus nombreux (/an)

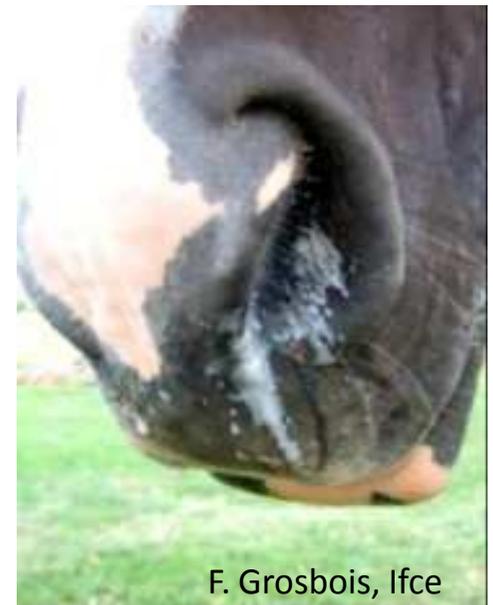
Compétitions FFE = 130 000 (épreuves)

Concours SFET ≈ 200

Courses ≈ 2300

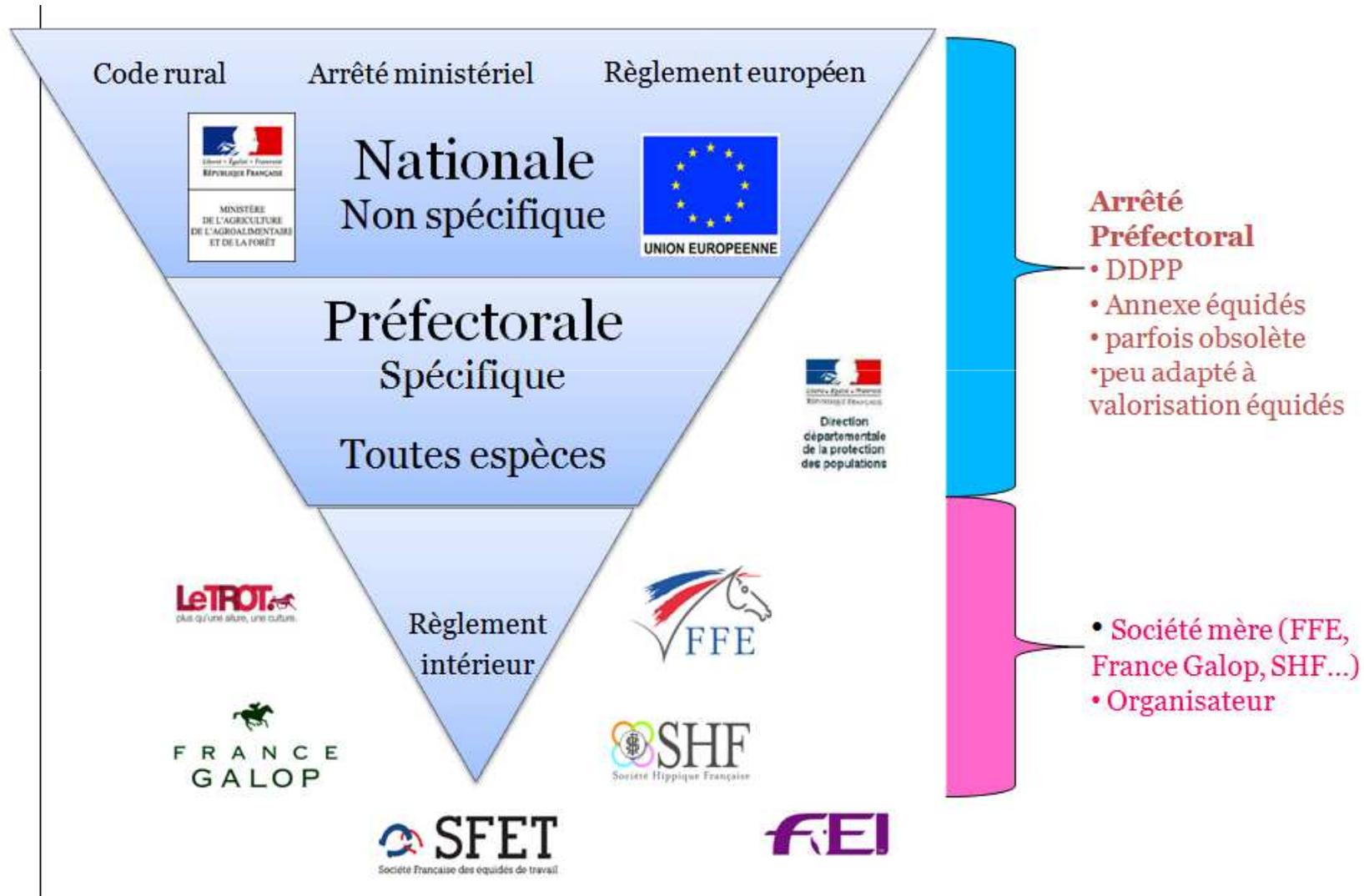
Concours d'élevage SF ≈ 200

- . Transmission maladies contagieuses et extension
(ex : épisode de grippe à La Baule 2012)
- . Impact économique
- . Impact sur la santé du cheval
- . Garanties sanitaires diverses :
 - . Règlement intérieur
 - . Vaccination grippe
 - . Contrôles/sanctions



F. Grosbois, Ifce

Une réglementation unique



Quelles sont les obligations de l'organisateur ?

Recherche du vétérinaire sanitaire

Qu'est ce qu'un vétérinaire sanitaire (VS) ?

Mandat sanitaire (ENV)
Habilitation sanitaire (DDPP)

Pour les équidés
Dans un département

Comment trouver un VS disponible ?

Vétérinaire traitant
Liste DDPP
(www.département.gouv.fr)

S'y prendre à l'avance !

Que faire si un VS ne peut être présent ?

Améliorer garanties sanitaires

Règlement intérieur
Personne chargée des contrôles

Quelles sont les obligations de l'organisateur ?

Recherche du vétérinaire sanitaire

- Problème majeur = disponibilité VS/rémunération par l'organisateur
 - Solutions envisageables (à discuter avec DDPP)
 - VS en astreinte = se déplace si problème
 - Aide pour mise en place des contrôles
 - Personne responsable des contrôles sous responsabilité VS
- Rémunération si déplacement

- Missions du VS
 - identification
 - santé
 - bien-être
 - vaccination ?



Quelles sont les obligations de l'organisateur ?

Mise en place d'un règlement intérieur

- Rôle VS
- Contexte épidémiologique : outils RESPE
 - Vigirespe / Cartographie dynamique



- Transpondeur
- Document d'identification
- Enregistrement au SIRE

Identité



- Protocole selon AMM
- Primovaccination (4/6 semaines)
- Rappel 5 mois
- Rappels annuels

Vaccination grippe



- Bonne santé apparente
- Bon état général
- Absence de blessures...

Santé Bien-être



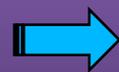
- ★ Protocole vaccination grippe
 - AM non valide
 - mise à jour réglementaire
 - règlement FFE/SHF modifié

Quelles sont les obligations de l'organisateur ?

Relations avec la DDPP

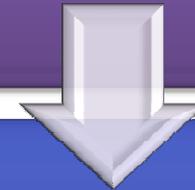
S'INFORMER

★ Existence Arrêté préfectoral (AP)?



NON = réglementation nationale

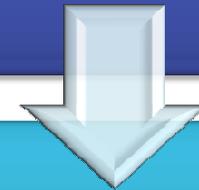
OUI = lecture AP



DISCUTER

★ Problèmes rencontrés

★ Garanties sanitaires apportées



DECLARER

★ Rassemblement (\approx 30 jours)

★ VS (\approx 30 jours)

Quelles sont les obligations de l'organisateur ?

Déclaration du lieu de détention

- . Rassemblement = lieu de détention
- . Organisateur = détenteur

★ se déclarer auprès de l'IFCE comme lieu de détention provisoire
★ Registre d'élevage



Participants
Propriétaires



Nom chevaux
N° SIRE



Adresse lieu de
détention



Numéro
détenteur

Quelles sont les obligations des participants ?

Santé, Bien-être
Vaccination
Absence de dopage

Identification en
règle

Vétérinaire
traitant

Respect
réglementation
transport

Connaissance
réglementations



Ce qu'il faut retenir

- Rassemblements = risque sanitaire pour la filière équine
- Obligations concernent les organisateurs et les participants
- Faciliter enquête épidémiologique en cas d'épidémie
- En pratique, actuellement ces règles sont peu connues

Merci de votre attention

Liens utiles

- **Exemples de règlements/codes :**

- SFET : <http://www.equides-excellence.fr/page/1>
- FFE : <http://www.ffe.com/orga/Reglements>
- SHF : <http://www.shf.eu/reglement-2016-reglement-organisation-39.html>
- Code des courses au trot : <http://www.letrot.com/fr/documentation-code-des-courses>
- Code des courses au galop : <http://www.france-galop.com/Code-des-courses.3837.o.html>

- **Exemple d'arrêtés préfectoraux :**

- <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/arretes-prefectoraux-rassemblement-animaux-m930.html>
- <http://www.cote-dor.gouv.fr/arretes-prefectoraux-a4906.html>

- **Exemple d'une liste de vétérinaire sanitaire équin :**

- <http://www.eure.gouv.fr/content/download/7783/44392/file/liste%20des%20v%C3%A9t%C3%A9rinaires%20habilit%C3%A9s%20-%20d%C3%A9partement%20de%20l'Eure.pdf>

- **RESPE :** <http://www.respe.net/>

- **Notices des vaccins contre la grippe disponibles en France :**

- <http://www.ircp.anmv.anses.fr/rcp.aspx?NomMedicament=EQUIP+FT>
- <http://www.msds-animal-health.ma/products/equilis-prequenza-te/details-du-produit.aspx>

Liens utiles

Fiches Equipaedia

- [Quelle réglementation pour les rassemblements d'équidés ?](#)
- [J'organise un rassemblement : que dois-je faire ?](#)
- [Je participe à un rassemblement : que dois-je faire ?](#)
- **Identification :**
 - Infochevaux : <http://www.haras-nationaux.fr/utilitaires/moteurs-de-recherche/info-chevaux.html>
 - <http://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/identification-des-equides/>
- **Vaccination contre la grippe :** <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/maladies/maladies-infectieuses/grippe-equine.html>
- **Lieu de détention :** <http://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/>
- **Vétérinaire sanitaire :** <http://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/veterinaire-sanitaire/>

